Modèle de délibération municipale portant sur

le fonctionnement du service public de la DECI

*Le modèle est présenté à titre indicatif. Il ne saurait être repris en l’état sans être adapté.*

*Les parties surlignées en jaune sont à personnaliser par la collectivité.*

*Les parties surlignées en vert sont à choisir ou supprimer selon le fonctionnement choisir.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l’incendie ;

Vu l’arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l’incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2018 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de Loir-et-Cher;

Vu la délibération du conseil municipal en date du XX/XX/XX sur XXXXXX ;

Vu l’arrêté du conseil municipal en date du XX/XX/XX sur XXXXXX ;

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par M. (ou Mme) le Maire sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de ……………………….…., décide à l’unanimité de fixer l’organisation du service public de la DECI de la manière suivante :

# En régie propre.

Les services municipaux seront en charge de :

## La gestion administrative du service public de la DECI

## La gestion de la signalisation de la DECI

## La gestion de l’accessibilité et de la protection de la DECI

## La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

## La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression

## La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression.

## La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression

## L’implantation, la surpression, le déplacement des PEI publics sous pression

## L’implantation, la surpression, le déplacement des PENA publics

# En régie par le biais de prestations de service.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics,  d’organiser avec des prestataires privés au travers de prestations de service :

## La gestion de la signalisation de la DECI

## La gestion de l’accessibilité et de la protection de la DECI

## La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression

## La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression.

## La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

## La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression

## L’implantation, la surpression, le déplacement des PEI publics sous pression

##  L’implantation, la surpression, le déplacement des PENA publics

# Par délégation de service public :

Le service public en charge de l’eau de la commune de ……………..s seront en charge de :

## La gestion de la signalisation de la DECI

## La gestion de l’accessibilité et de la protection de la DECI

## La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression

## La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression.

## La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

## La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression

## L’implantation, la surpression, le déplacement des PEI publics sous pression

##

Les appels d’offre, contrats et conventions passés dans le cadre de l’organisation du service public contrats seront annexés en annexe 6 de l’arrêté municipal de la DECI en date du XX/XX/XX sur XXXXXX.

A ………………………………………… ; Le JJ/MM/AAAAA

Le Maire (prénom, nom)

Signature + cachet